

Les Brèves de Colonzelle

Le Mot de la Maire

Janvier 2024

Chères Colonzelloises, Chers Colonzellois,

En cette nouvelle année, je vous souhaite à tous le meilleur. Que cette année 2024 soit remplie de joie, de bonheur et de réussite.

A la lecture de ce nouveau numéro de nos brèves vous retrouverez un point d'étape synthétique des travaux et projets menés par l'équipe municipale durant le second semestre 2023. Tout comme ces trois dernières années, les projets 2024 porteront l'intérêt collectif de notre village, dans les nombreux champs de compétences communales. La révision de notre Plan Local d'Urbanisme devrait aboutir cette année, le projet proposé répond aux nombreuses exigences de l'Etat, tant en terme de densification qu'en terme de limitation de l'artificialisation des sols.

Comme la loi nous y contraint, la Commune perdra au 1er janvier 2026 les compétences « eau et assainissement » qui se verront transférées à notre Communauté de Communes (CCEPPG). J'ai participé à deux rassemblements des Maires de la Drôme et de l'Ardèche pour demander à l'Etat de reconsidérer sa position et de laisser aux communes le choix de transférer ou non ces compétences. A ce jour l'Etat reste muet à nos demandes et l'échéance du 1er janvier 2026 demeure. Même si je reste convaincue que l'eau et l'assainissement doivent rester des compétences communales, il est nécessaire de préparer ce transfert, ceci afin d'assurer la continuité et la qualité de service quoi qu'il se passe. Pour autant, se préparer n'empêche pas de résister !

Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien.

Je vous souhaite une très belle année 2024.

Carole Cheyron Deslys



Rassemblement des Maires à Grignan



Rassemblement des Maires de la Drôme et de l'Ardèche



Réparation d'une rupture de canalisation le samedi 23/12, veille de réveillon de Noël.

SOLIDARITE:

Pour la seconde année la commune a organisé en décembre une collecte de boîtes de Noël pour les plus démunis au profit des Restos du Cœur. Merci aux participants.



2024

Carole Cheyron Deslys,
son Conseil Municipal et le Personnel de la Commune
vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année

POINT SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

NOUVELLE RESSOURCE :

Débuté cet été, l'équipement du forage additionnel est désormais opérationnel. Connecté au système de supervision dont nous nous étions dotés il est apte, de manière automatique, à suppléer toute défaillance qui toucherait notre ressource principale située sur Le Lez. En accord avec les directives de l'Agence de L'Eau, il rentre pleinement dans le cadre d'une substitution des prélèvements dans le Lez. Cette préconisation nous rappelle qu'il est essentiel de continuer nos efforts sur la préservation et la nécessité de mieux consommer notre eau. Nous sommes dans l'attente de la délivrance d'autorisation définitive de pompage des services de l'Etat.



REFECTION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DES ÉCOLES :



Suite à la campagne de recherche nocturne des fuites, ce tronçon a été relevé comme prioritaire dans les travaux de réfection du réseau. Le chantier réalisé par l'entreprise Ayglon a permis d'installer des conduites en fonte, de sortir les compteurs des habitations concernées et de nous équiper d'un poteau d'incendie supplémentaire. L'Agence de l'Eau qui nous finance sur tous nos projets a, comme c'est la règle, diligenté un audit sur notre gestion de l'eau potable. Aucune non-conformité n'a été relevée lors de cet audit concernant l'ensemble des processus et chantiers réalisés. Nous sommes donc confortés dans notre action et bien partis pour continuer les améliorations.

Patrick Bertoni

POINT SUR L'ASSAINISSEMENT :

En parallèle à nos actions sur le réseau d'eau potable, la Commune a lancé en 2023 la mise à jour du Schéma Directeur de l'Assainissement. Ce schéma permettra d'avoir une connaissance plus fine du réseau d'assainissement collectif et proposera des axes d'amélioration. Il est aussi le préalable obligatoire à tous travaux et demandes de subventions. Nos priorités pour 2024 sont la réfection du bassin n°3 de la station d'épuration de Margerie ainsi que la mise en place de dégrilleurs automatiques sur certains postes de relevage.

Patrick Bertoni

ENTRÉE DE VILLAGE SÉCURISÉE ET MISE EN PLACE DU ROND POINT



Les travaux de sécurisation de l'entrée du village sur la RD471 ont été réalisés fin octobre. Le carrefour avec priorité à droite a été remplacé par un rond-point adapté aux règles communes de circulation avec un « céder le passage ». En calant cette opération avec la réfection de la route départementale par les services du Département nous bénéficions désormais d'un accès qui, tout en optimisant la visibilité, impose un ralentissement aux véhicules. Le Département a subventionné ce nouvel aménagement à hauteur de 50%.

Patrick Bertoni





ÇA S'EST PASSÉ EN 2023 À COLONZELLE



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de ce 11 novembre a revêtu cette année un caractère particulier. En effet, 2023 est l'année du 80ème anniversaire de la mort de Jean Moulin et le centenaire de l'allumage de la Flamme de la Nation, sous l'Arc de Triomphe, sur la tombe du Soldat inconnu.

Afin d'évoquer ces faits qui font partie de notre histoire et rappeler à tous les publics drômois les temps forts de notre pays, deux collégiennes Lisa et Léa ont lu un texte retraçant ces événements dans la Drôme.



LANCEMENT DES ILLUMINATIONS

Jeudi 7 décembre, le lancement des illuminations du village, initialement prévu le 1^{er} décembre, a rassemblé les Colonzellois autour d'un vin chaud



confectionné par les élus accompagné de Bretzels et papillotes. Les enfants de l'école ont pu



rencontrer le Père Noël. Comme chaque année, l'orchestre chaleureux des amis du Béal a assuré l'ambiance musicale, pour le plus grand plaisir de tous. Cette année encore les illuminations de notre village provençal nous ont enthousiasmés !

Olivier Mathey



SPECTACLE DE NOËL

C'est le 12 décembre, au cours d'une après-midi récréative, que nous avons réuni nos Aînés à l'Espace Peyrolles. Les enfants des écoles de Colonzelle et Chamaret (RPI) s'étaient joints à nous pour assister à



un spectacle intergénérationnel « *Divers contes d'hiver* » présenté par la Compagnie « Cour en l'air ». Une soixantaine d'enfants et une trentaine d'Aînés étaient présents et ont pu apprécier ce moment de détente. A l'issue de ce divertissement, un goûter a été servi à l'ensemble des participants. Il a permis des échanges entre Colonzellois(es) et élus(es) dans une ambiance conviviale. Pour clôturer cette belle après-midi, Madame la Maire a remis à chaque Aîné le coffret gourmand offert par la municipalité à l'occasion de cette fin d'année.

Denise Moulin



CINEMA SOUS LES ETOILES



Pour la troisième édition, le cinéma sous les étoiles organisé par l'association du tennis a obtenu un franc succès ; en effet un peu plus de 80 personnes ont assisté, une soirée de juillet, à la projection du merveilleux film de Claude Lelouch : « Itinéraire d'un enfant gâté » dont le rôle principal soutenu par l'immense acteur Jean-Paul Belmondo fut le thème de la saison 2023 . Merci pour votre participation et au 24 juillet prochain pour une nouvelle édition !

Olivier Mathey

JOURNEES DU PATRIMOINE

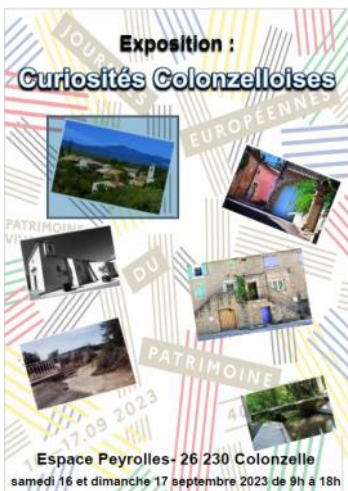


A l'espace Peyrolles, Evelyne DURAND a organisé une exposition sur les curiosités colonzelloises qui a permis aux Colonzellois de découvrir des anecdotes sur notre village.

Dans le cadre exceptionnel de la chapelle St Pierre-ès-Liens , la compagnie des remarquables exposait trois artistes pour le plus grand plaisir des visiteurs des journées du patrimoine: Agnès Francese, céramiste, Martin Hein, photographe et Sébastien Cartron, sculpteur.



Carole Cheyron Deslys



SALON DES PEINTRES

Le 23ème salon des peintres organisé par Françoise DANTIN à l'Espace Peyrolles, avait cette



année comme invité d'honneur le peintre Louis Néret et le couple de céramistes grignanais Raphaëlle et Zouhir Chelly accompagnés par 17 autres artistes locaux. Trois Colonzelloises, Mesdames Pascale VOLLANT, Françoise MAYERE et Annette ROELANDT, ont exposé leurs œuvres devant un public venu en nombre.



FETE A MARGERIE

Le comité des Fêtes de Colonzelle n'a pas souhaité organiser la traditionnelle fête du 15 août à Margerie en 2023. Les habitants du Hameau, pour maintenir un moment festif, ont improvisé un tournoi de pétanque l'après midi, suivi d'un repas partagé le soir dans une ambiance conviviale. A ce jour nous n'avons pas d'informations sur le devenir du comité des Fêtes.

Carole Cheyron Deslys



Visite de l'exposition et atelier peinture pour les enfants de l'école avec Françoise Dantin.



VIDE-GRENIER

Le désormais traditionnel vide-grenier organisé par le tennis club de Colonzelle s'est déroulé cette année dans le parc de la nature. Les nombreux exposants et visiteurs ont apprécié la fraîcheur et la quiétude du lieu. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'été prochain 2024.

Olivier Mathey

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

LE GESTE DE TRI SE SIMPLIFIE !

EMBALLAGES ET PAPIERS RÉUNIS



A partir du 1^{er} janvier 2024,
le geste de tri est simplifié !

Déposez tous les papiers* et les emballages plastiques, métalliques, cartonnets, briques alimentaires, dans le même conteneur jaune ou bleu.

Notre Centre de Tri Métropolis à Portes lès Valence fera le nécessaire pour séparer les matériaux !



Bouteilles et flacons
en plastique



Autres emballages
plastique



Emballages et
briques en carton



Emballages
en métal



Papiers*

POUR BIEN TRIER,
PENSEZ À LES DÉPOSER :

- ✓ Non imbriqués
- ✓ Vides
- ✓ Non lavés
- ✓ En vrac

*journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, lettres, enveloppes, papiers, livres, cahiers, catalogues

FICHE DETACHABLE : AIDE AU TRI

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

Contactez le service Développement Durable de la CCEPPG

04 90 35 01 52 - infos@cceppg.fr - www.cceppg.fr

Communauté de Communes

Enclave
des Papes
Pays de
Grignan
CCEPPG

LE TRI DES DÉCHETS : LES CHANGEMENTS EN 2024

Tout d'abord, nous remercions toutes les personnes qui trient leurs déchets. Sans leur collaboration, le coût de la taxe d'ordures ménagères serait bien supérieur. En effet, le traitement des déchets ménagers est celui qui coûte le plus cher, d'où l'intérêt qu'il soit le plus léger possible. A compter du 1er janvier 2024, le tri des biodéchets (les épluchures de légumes, le marc de café, ou encore les fleurs fanées) devient une obligation légale dans le cadre de la loi anti-gaspillage de 2020. Cette mesure vise à réduire l'impact environnemental des déchets organiques. Leur tri permettra de limiter les émissions de gaz à effet de serre dues à leur décomposition naturelle. La Communauté de Communes propose l'achat de composteurs individuels à un tarif négocié de 40 € et met à disposition des placettes de compostage collectif. A Colonzelle elle se situe sur le site de tri de l'atelier communal. Vous pouvez retirer votre seau à composteur en mairie. De plus, afin de simplifier le geste de tri des usagers, les emballages recyclables et les papiers pourront être désormais mélangés et déposés dans les colonnes « Emballages » (jaunes) et/ou « Papiers » (bleues) à partir du 1er janvier 2024. Pour vous aider à trier, conservez cette fiche détachable, elle vous sera très utile.

Encore merci pour votre participation à l'effort collectif.

Denise Moulin

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

JE TRIE AUSSI MES BIO- DÉCHETS



**STOP
AUX BIO-DÉCHETS
DANS LES BACS À
ORDURES
MÉNAGÈRES !**



Désormais, les déchets biodégradables doivent être déposés dans un composteur individuel ou collectif !



i Les placettes de compostage collectif sont en cours d'installation sur tout le territoire de la CCEPPG en collaboration avec les communes.

Vous avez un jardin mais pas encore de composteur ?
La CCEPPG soutient le compostage individuel en contribuant financièrement à l'achat d'un kit de compostage !
Pour + d'INFOS, rdv sur www.cceppg.fr

? **Déchets Biodégradables** = tous les déchets organiques sont compostables : épluchures de tous les fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas (cuits ou cru), marc de café et filtres, thé et sachet (sans agrafe), coquilles d'œufs écrasées, essuie-tout, fleurs fanées...

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?
Contactez le service Développement Durable de la CCEPPG
04 90 35 01 52 - infos@cceppg.fr - www.cceppg.fr

Communauté de Communes
Enclave Pays # Grignan
#Papes CCEPPG

JARDINS PARTAGES

Afin de répondre à la demande des jardiniers, la municipalité a décidé de procéder au remplacement de la clôture autour des jardins municipaux. Après avoir dessouché et nettoyé le terrain, grâce au travail d'une équipe motivée (les agents communaux pour le nettoyage et les piquets, les jardiniers pour la pose du grillage et Giuseppe Filia pour la réalisation des portails), cet espace est désormais protégé des dégradations causées par les animaux sauvages. Merci à tous les intervenants pour ce beau travail d'équipe.

Patrick Bertoni



EFFACEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉCOM

La municipalité, en partenariat avec le SDED (Service public Des Energies dans la Drôme), finalise la campagne d'enfouissement des réseaux électrique et télécom. La mise en service des lignes moyennes et basses tensions enfouies est intervenue fin décembre, l'ensemble des poteaux électriques et télécom sera démonté courant du premier trimestre 2024.

Carole Cheyron Deslys

LA COUR DE LA MAIRIE

Durant les vacances de toussaint, la municipalité a rénové la cour de la mairie.



Une commission d'élus avait défini le projet, Valérie de Marliave et Bruno Long ont travaillé sur les végétaux alors que Bruno Peyrol assurait le choix des revêtements et la conduite des travaux pendant le chantier. L'ancien goudron a fait place à un gravier compacté plus respectueux de l'environnement et qui permet à l'eau de pluie de s'infiltrer. Les nombreux végétaux plantés assureront d'ici peu un cadre verdoyant et fleuri qui offrira une ombre bienfaitrice les journées d'été.

Carole Cheyron Deslys

LA VOIRIE

Le département de la Drôme a réalisé pendant les vacances de toussaint une réfection de la chaussée de la route départementale 471 qui traverse notre village. Au préalable nous avons réalisé les travaux sur le réseau d'eau potable (changement des vannes) et une mise aux normes sur le réseau de l'éclairage public, afin d'éviter d'endommager la chaussée neuve.

Carole Cheyron Deslys

COUR DE L'ECOLE

Afin de créer un espace ombragé supplémentaire dans la cour de l'école, la Municipalité a planté deux arbres fin novembre. En poussant, les arbres créeront de l'ombre et ainsi apporteront de la fraîcheur au printemps et en été aux enfants. Planter ces arbres est aussi



un geste environnemental, qui assurera la création d'un écosystème en permettant à des oiseaux, des animaux et autres espèces vivantes de revenir mais aussi l'utilité des racines pour retenir l'eau dans les sols.

Carole Cheyron Deslys

CRÉATION DE LOGEMENTS

La transformation de l'ancien foyer municipal en deux logements sera finalisée fin du premier trimestre 2024.

Carole Cheyron Deslys

REVISION DU PLU

Une réunion d'information s'est tenue le 21 décembre à l'espace Peyrolles afin de présenter aux Colonzellois venus en nombre, le projet du futur PLU.

Carole Cheyron Deslys

BIBLIOTHEQUES DE RUE



Les rayonnages de livres pour enfants de nos deux bibliothèques de rue sont désespérément vides, victimes de leur succès auprès des jeunes lecteurs. Si vous possédez des livres pour enfants dont vous n'avez plus l'utilité, vous pouvez les déposer dans la caisse prévue à cet effet à la mairie.

Evelyne Durand



ECHOS DES CARTABLES

La municipalité a décidé de mettre en œuvre le dispositif du ticket de cantine à 1 € proposé par l'Etat. Ainsi depuis la rentrée de janvier, les familles qui remplissent les conditions définies par l'Etat peuvent acheter leurs tickets de cantine à 1 €. L'ensemble des repas continue d'être subventionné par la municipalité.

Carole Cheyron Deslys



Disposition sécuritaire des cendres

Jetez vos cendres dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle mécanique



Sortez-les et conservez-les dehors, loin de tout matériau combustible



Vérifiez si les cendres sont effectivement refroidies après 72 heures



MAIRIE DE COLONZELLE

Ouvert au Public :

lundi et jeudi de 13H30 à 17H

Samedi matin sur RDV

04 75 46 50 32 /

accueil-mairie@colonzelle.com



ETAT CIVIL 2023

NAISSANCES :

Charlotte GERBAUD née le 9 mai

Rose HUYSENTRUYT GONCALVES née le 11 mai

Lucie DOPIEWSKI née le 24 mai

Clément MEYER né le 13 mai

Jean MOULET né le 11 novembre

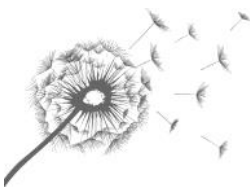


MARIAGE :



Mme RILI Sabrina et LE MOUT Hugo le 26 Août

DÉCÈS :



M. SOLEILHAC Elie

le 25 avril

Mme RICHE Alberte

le 13 septembre

Mme FORT Jeanne

le 19 Décembre

M. BELLONE Henry

le 21 Décembre

Bien Vivre à Colonzelle



INFORMATIONS ET ALERTES DE LA MAIRIE

Si vous ne recevez plus les informations ou alertes de la mairie, pensez à télécharger l'application Panneau Pocket sur votre téléphone portable. Cet outil vous permettra d'être alerté en temps réel en cas de risques graves ou de dysfonctionnements importants. Si vous ne disposez pas de téléphone portable ou que vous ne souhaitez pas télécharger l'application, vous pouvez compléter et signer un formulaire en mairie afin de nous autoriser à vous contacter par mail conformément au *Règlement Général sur la Protection des Données* (RGPD). Si vous rencontrez des difficultés pour télécharger l'application ou pour l'utiliser, vous pouvez contacter les agents administratifs de la commune ou la conseillère numérique qui tiendra une permanence le 15 Janvier, 19 février et 25 mars en mairie de 14h à 16h.



Marie-Paule Bouchard



En cas de panne d'électricité, vous pouvez contacter l'équipe dépannage Enedis en appelant au **09 726 750 26**.



En cas de panne d'eau, consulter l'application panneau pocket qui vous délivrera des informations en temps réel ou contacter la mairie.